

**DÉLÉGATION DE POUVOIRS DE RHDCC ET SERVICE CANADA
CONTRATS ET AVENANTS EN VERTU DE
LA LOI RELATIVE AUX RENTES SUR L'ÉTAT**

En vertu de l'article 6 du *Règlement relatif aux rentes sur l'État*, j'ordonne par la présente aux agents suivants de Service Canada du ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences de contresigner les contrats de rente et leurs avenants conformément à la *Loi relative aux rentes sur l'État*, et je les autorise à le faire.

Région de l'Atlantique

Cadre dirigeant, Gestion des services

Directeur exécutif, Services nationaux d'intégrité;

Directeur, Expertise d'affaires, Services nationaux d'intégrité;

Directeur, Services nationaux; et

Gestionnaire, Rentes sur l'État